

Date de convocation : 04/05/2023

Ordre du Jour :

- 27) motion de soutien pour la proposition de loi pour lutter contre les déserts médicaux
  - 28) demande des amendes de police pour travaux de voirie et achat de panneaux de signalisation
  - 29) demande d'aide financière pour un projet de fin d'année d'une étudiante
  - 30) point sur les élections sénatoriales
  - 31) point sur la construction de la maison de santé pluri professionnelle
- Divers

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRE Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,  
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric,

Absents excusés : M. LELEU Eric  
Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric

Absents non excusés M. TYTGAT Loïc  
M. MARCO Benjamin,

Mme MOTTIER Catherine a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents, après apport de quelques réflexions et corrections par M. GAUTHIER sur les questions posées par Mme JOLY-LAVRIEUX.

2023-26 motion de soutien pour la proposition de loi pour lutter contre les déserts médicaux

Mme le Maire informe qu'elle propose de prendre une motion de soutien pour la proposition de loi pour lutter contre les déserts médicaux proposée par le député de la 3ème circonscription de Loir-et-Cher, M. Christophe MARION.

En effet, au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

A ce jour malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposés une proposition de loi Trans partisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance pour permettre, en outre, des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale : le conseil municipal d'Azé en Loir-et-Cher forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

Mme JOLY-LAVRIEUX indique avoir été à la réunion publique et que la participation était assez importante : 7 députés de tout horizon étaient présents. Il est proposé que l'installation des médecins soit régulée afin ne pas les laisser s'installer dans des zones déjà très pourvues. Le Ministre de la santé, sur une émission de radio, trouvait cette proposition comme étant une fausse bonne idée. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que ces députés ont au moins le mérite de tenter quelque chose. Mme LANDRE rajoute que cette initiative est rassembleur, et Mme MOTTIER rajoute que c'est une proposition politique sans étiquette d'autant plus. Mme GUILLOU demande s'il faut également signer la pétition, Mme BOULAY lui répond non que c'est quelque chose de différent. Cette motion nous a été envoyée par M. MARION, notre député.

2023-27 demande amendes de police pour travaux de voirie et achat de panneaux de signalisation

Mme le Maire laisse la parole à M. GAUTHIER.

Il informe qu'on peut prétendre à cette subvention pour les travaux de voirie envisagés à Bondereau pour la réalisation d'un dos d'âne afin de réduire la vitesse des véhicules circulant sur cette voirie, ainsi que pour la pose de panneaux de signalisation en remplacement de ceux existants qui ne sont plus aux normes.

Le coût des travaux pour la mise en place d'un dos d'âne à Bondereau est de 6 475.18 € HT soit 7 770.22 € TTC, et l'achat de nouveaux panneaux s'élève à 1 377.44 € HT soit 1 652.93 € TTC.

Mme GUILLOU demande si cette subvention ne concerne que les panneaux dans le bourg, M. GAUTHIER lui répond que c'est sur tout le territoire de la commune. Mme GUILLOU évoque un panneau indicateur rue d'Epuisay qui serait manquant pour indiquer le Stop. Mme BOULAY lui répond que l'information sera donnée aux agents pour vérification. Dans le cas présent, la demande de subvention concerne le remplacement de panneaux existants uniquement sur les voies communales. Mme RENOU demande quelle somme la commune peut espérer recevoir, Mme BOULAY lui répond que c'est variable. Mme GUILLOU demande si le remplacement de miroir peut également être concerné, Mme BOULAY lui répond que oui.

La commune d'Azé peut solliciter le conseil départemental pour ce type d'aménagement au titre des amendes de police, car ces travaux concernent la sécurité des usagers de la route.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de cette demande.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches pour solliciter les amendes de police pour les travaux susnommés.

#### 2023-28 demande d'aide financière pour un projet de fin d'année d'une étudiante

Mme le Maire informe avoir reçu une demande d'une étudiante, Mlle Lou-Anne CORDERY, résidant à Azé pour la réalisation de son projet de fin d'année dans le cadre de ses études en psychomotricité.

Le projet est d'ordre humanitaire et consiste en l'organisation d'une action solidaire en Roumanie pour intervenir auprès d'enfants en orphelinats et auprès d'adultes en foyer de vie pour leur proposer des activités psychomotrices et leur fournir du matériel. Ce projet est également soutenu par l'association APOR (Actions Pour les Orphelins Roumains).

Mlle CORDERY étant présente, Mme BOULAY lui laisse la parole pour parler de son projet. Elle explique que la psychomotricité est une profession paramédicale. Avec 5 autres étudiantes, elles ont créé un groupe qui va partir pendant 2 semaines en Roumanie pour proposer des séances de psychomotricité aux enfants des orphelinats. Ce projet est en place depuis le début de l'année scolaire, Mme LANDRE lui demande des informations concernant le montage financier. Mlle CORDERY lui répond qu'au total le projet est estimé à 2 510 €. Mme BOULAY informe que les étudiantes ont fait plusieurs actions pour financer ce projet au long de l'année (vente de gâteaux, chocolats,...). Mme BOULAY informe qu'une demande similaire avait déjà été faite auprès de la mairie et il avait été donné la somme de 100 €. Mme RENOU demande si la participation financière sera pour l'action ou pour le voyage, Mlle CORDERY répond que ce sera pour l'action. Mmes GUILLOU et JOLY-LAVRIEUX propose de donner 150 €. Mlle CORDERY informe que le voyage aura lieu de 16 au 30 juillet 2023. Mme MOTTIER lui demande si elle pourra écrire un article pour l'Echo de la Vallée à ce sujet, elle lui répond que oui.

Madame le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal présents.

Il est proposé de donner la somme de 150 € à Mlle Lou-Anne CORDERY.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des présents, d'octroyer 150 € à Mlle Lou-Anne CORDERY pour son projet de fin d'étude et d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

#### 30) point sur les élections sénatoriales

Un point information est donné par la secrétaire de mairie sur les élections sénatoriales et l'élection des grands électeurs. Le dernier tiers des sénateurs doit être renouvelé cette année le dimanche 24 septembre 2023. A cet effet, il convient pour les membres du conseil municipal de désigner les grands électeurs qui iront voter. Les grands électeurs devront être au nombre de 3 titulaires et 3 suppléants. Une liste devra être constituée avec au moins un élu du conseil municipal et peut être complétée avec des personnes inscrites sur la liste électorale. Un conseil municipal spécifique aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à 19h00 en mairie.

#### 31) point sur la construction de la maison de santé pluri professionnelle

Mme le Maire fait un point d'information sur l'avancement de la construction de la maison de santé. Il a été procédé à l'ouverture des plis le vendredi 5 mai 2023. Tous les corps de métier ont répondu sauf pour le lot "étanchéité". La procédure a été relancée pour ce lot uniquement. L'architecte va maintenant procéder à l'étude des plis et fera la restitution à la mairie, le mardi 30 mai. Une commission aura lieu le 1<sup>er</sup> juin pour étude, avant le conseil municipal du 08 juin qui devra décider des entreprises à retenir. Mme BOULAY informe que notre dossier va passer au Conseil Départemental lors de sa séance du 19 juin prochain. Dans le journal de ce jour, il y a un article sur les maisons de santé et il est indiqué que nous sommes fléchés sur ce projet par l'Etat. Il est escompté un premier coup de pioche sur la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet.

Mme JOLY-LAVRIEUX demande un point sur les emprunts. Mme BOULAY informe que le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Banque des Territoires et la Caisse d'Epargne ont été contactés. Mme JOLY-LAVRIEUX demande si on a une idée de la date de départ en retraite de docteur Gillespie, Mme BOULAY lui répond que non.

#### Divers

- Questions et observations des conseillers minoritaires transmises le 09 mai 2023 à Madame le Maire d'Azé  
1 – Projet d'implantation d'éoliennes sur les communes d'Azé et Mazangé :  
Fin mars, vous nous avez informés d'une rencontre prévue avec M. le Maire de Mazangé et la société à l'origine de ce projet. Pouvez-vous nous indiquer la teneur et les résultats de cette rencontre ? *Mme le Maire informe avoir*

rencontré avec M. BRIONNE – Maire de Mazangé, la société SAB ENR. La réunion a été courte car ils les ont informés que des délibérations avaient été prises contre l'implantation d'éoliennes sur les 2 communes. Depuis, une réunion a eu lieu sur Mazangé avec les associations « anti-éoliens », une réunion semblable aura lieu sur Azé également. La date n'est pas connue à ce jour.

2 – Programmation de travaux d'investissement :

Les travaux de l'année 2023 sont programmés : construction d'une maison médicale, remplacement du chauffage des bâtiments mairie/école, travaux de voirie. Dans l'attente d'une commission « Patrimoine, urbanisme, ... » ou « Finances », voulez-vous nous indiquer quels travaux sont envisagés et/ou étudiés ? Les devis signés pour les projets 2023 ont été envoyés aux entreprises concernées sauf pour les travaux à la Fosse car la CATV est également concernée. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que la question porte sur les projets 2024, Mme BOULAY lui répond qu'ils n'ont pas été réfléchis car la commission ne s'est pas encore réunie. M. DELGADO en profite pour faire un point sur les travaux de remplacement de la chaudière à l'école : Le 10 juillet, la nouvelle chaudière sera posée et le 22 août, la cuve à fioul sera neutralisée.

3 – Offre cinématographique du Conseil départemental – Clap 41 :

En septembre 2022, vous nous aviez demandé de choisir un film parmi ceux proposés par le Conseil départemental.

La commune d'Azé ne semble pas avoir été retenue, alors qu'un certain nombre de communes environnantes ont bénéficié d'une projection. Pouvez-vous nous en indiquer la raison ? Le Conseil départemental a été très sollicité et il a été fait le choix de ne retenir que 41 communes car nous sommes dans le département 41. Les communes retenues sont dispersées sur l'ensemble du Loir-et-Cher dont Danzé, Mazangé et Sainte-Anne. Mme JOLY-LAVRIEUX demande si l'opération sera renouvelée l'année prochaine, Mme BOULAY lui répond qu'elle ne sait pas. Mme MOTTIER demande comment les communes ont été retenues, Mme BOULAY ne peut lui répondre.

4 – Festival Charivari :

Lors du conseil du 09 mars 2023, vous nous avez annoncé que l'ouverture de ce festival se tiendrait au P'tit Café d'Azé. Depuis lors, le café est fermé. Pouvez-vous nous indiquer où se déroulera l'ouverture du festival ? Mme BOULAY informe que les flyers concernant cette animation sont à disposition de chacun sur les tables. Un groupe sera présent lors du marché du jeudi 25 mai, s'il pleut un repli a été demandé sur l'église. La personne en charge du gardiennage de l'église va en faire la demande auprès du diocèse. Un autre concert chez l'habitant devait avoir lieu avec un autre groupe. Depuis l'habitant s'est rétracté et a proposé à Appel d'Air de prendre le relais. Ce concert devrait avoir lieu au club house du foot. C'est l'association Figures Libres qui gère tout cela.

Mme CHERAMY quitte la séance.

- Mme le Maire projette une information fournie par la gendarmerie contenant les statistiques de leurs interventions sur la commune au cours de l'année dernière. Elle informe que dorénavant en cas de dépôts sauvages, la gendarmerie ne prend plus les plaintes sauf si on arrive à avoir des noms.
- Mme BOULAY informe que M. BLAIS de la Haie Bergerie est décédé et qu'une cellule de crise a été mise en place pour les bovins.
- Mme le Maire informe avoir rencontré M. CHERAMY – Boulanger. Ce dernier lui a dit que la boulangerie n'était pas à vendre.
- Une commission pour l'organisation du marché d'été et les colis des aînés aura lieu le 22 mai prochain.
- Rappel est fait concernant les formations à destination des élus par l'AMF.
- La mairie a signé la charte pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap en partenariat avec la préfecture, l'ARS, la CAF, le Territoire Vendômois et d'autres communes. L'objectif est l'accueil des enfants handicapés dans le milieu ordinaire.
- La migration du site internet de la mairie s'est bien déroulée, l'historique des statistiques n'a cependant pu être récupéré.
- La table de tennis de table obtenue grâce à l'association Azé TT, a été posée à côté du city-park.
- Un point info sur la commission cantine est fait : le règlement a été revu, le planning envisagé des agents a été évoqué. Les effectifs pour la rentrée prochaine devraient être stables.
- Une réunion pour le PLUiH va se tenir le 30 mai à Vendôme.

La séance est levée à 21h28.

Fait le 17/05/2023, à Azé

Le Maire



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



MOTTIER Catherine

